WEBINAIRE AVOSIAL DU 15 JUIN 2020 A 9H30

ACTUALITE DE LA JURISPRUDENCE DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LE LICENCIEMENT ECONOMIQUE (2013-2020) — PLAN D'INTERVENTION D'OLIVIER DUTHEILLET DE LAMOTHE, ANCIEN PRESIDENT DE LA SECTION SOCIALE DU CONSEIL D'ÉTAT

Introduction:

- L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 : deal historique : le retrait du contrôle des grands licenciements économiques aux judiciaires pour le confier à l'administration, sous le contrôle de la juridiction administrative.
- La loi du 14 juin 2013 de sécurisation de l'emploi

1. Les principes fondateurs : les trois arrêts d'assemblée du 22 juillet 2015

Les conclusions de Gaëlle Dumortier

Portée du contrôle exercé par l'administration :

- sur la validité de l'accord collectif ;
- sur la légalité du document unilatéral de l'employeur.

2. Les différents compartiments du contentieux des licenciements économiques :

- 2.1. La notion de groupe :
 - Groupe pour l'appréciation du motif économique ;
 - Groupe pour l'appréciation des efforts de reclassement.
- 2.2. La procédure de consultation des représentants du personnel
- 2.3. Les catégories professionnelles
- 2.4. Les critères d'ordre des licenciements
- 2.5. Les efforts de reclassement
- 2.6. Appréciation globale du PSE

3. Bilan:

- 3.1. Bilan de l'application de la loi du 14 juin 2013 : un bilan exceptionnel ;
- 3.2. Bilan de la jurisprudence du Conseil d'État : un équilibre subtil entre alignement sur la jurisprudence judiciaire et autonomie.

Deux exemples:

- Les catégories professionnelles
- Les accords catégoriels.

4. Les menaces qui pèsent sur cette jurisprudence :

- 4.1. Le bloc de compétence
- 4.2. Le bloc de compétence a résisté aux attaques tirées des expertises et de la consultation sur les orientations stratégiques
- 4.3. Menaces actuelles des risques psychosociaux :

Trois affaires : la décision du 14 novembre 2019 de la Cour de Cassation ; l'affaire de l'AFPA devant la cour d'appel de Paris ; l'affaire de Général Electric renvoyée devant le tribunal des conflits, dont on attend la décision.

Conclusions : Comment synthétiser la jurisprudence du Conseil d'État en une formule ?

Alignement sur la jurisprudence judiciaire + Danthony.

- Différences juge judiciaire juge administratif : formalisme ; humilité ;
- Contrôle confié à l'administration : les Direccte : connaissent l'entreprise ;
 - sont dans une posture de négociation.